

CHARTRE "Ya d'Ar Brezhoneg"

- 1 Mise en place de panneaux bilingues aux entrées e sorties de la commune
- 2 Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie
- 3 Message bilinguesur le répondeur de la mairie
- 4 Mise en ligne d'une version bretonne du site internet de la mairie
- 5 Cartes de visites bilingues pour les élus à la demande
- 6 Papier à en-tête bilingue
- 7 Mise en place de plaques de rues bilingues sur l'ensembles des voies
- 8 Logo de la mairie bilingue
- 9 Editorial bilingue dans le magazine municipal
- 10 Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie en dehors du seul champ culturel
- 11 Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie
- 12 Signalétique bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la mairie
- 13 Mise en valeur bilingue du patrimoine de la mairie
- 14 Mise en place d'une signalisation directionnelle bilingue sur le périmètre de la commune
- 15 Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (article dans le bulletin municipal, diffusion des affiches...)
- 16 Promotion par la mairie de l'accord "Ya d'ar Brezhoneg" auprès des entreprises, commerces et associations de la commune.
- 17 Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie et/ou le matériel communal
- 18 Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (livret de famille,mariage, naissance, décès...)
- 19 Information donnée au public quant à la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue.
- 20 Missionner l'Office de la langue Bretonne pour la réalisation d'une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms de lieu bretons, notamment en respectant leur orthographe
- 21 Réalisation d'une enquête sur la connaissance du breton par le personnel municipal.
- 22 Financement d'action de formation professionnelle permettant au personnel municipal volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en breton.
- 23 Possibilité clairement signalée dans les services municipaux d'assurer un accueil bilingue pour le public.
- 24 Réalisation d'une enquête auprès des parents de la commune afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue.
- 25 Aide financière et/ou technique à l'installation ou au développement d'une filière bilingue dans la commune.
- 26 Aide financière aux établissements commerciaux optant pour un réel bilinguisme
- 27 Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique
- 28 Signature d'un contrat avec l'OLB pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi.
- 29 Constitution d'un fond d'ouvrages en breton dans la bibliothèque municipale, alimenté régulièrement au fur et à mesure des nouvelles publications.
- 30 Programmation annuellede spectacles en langue bretonne dans le centre culturel communal.
- 31 Utiliser la langue bretonne sur les panneaux d'information électronique
- 32 Installation de plaques de rues bilingues lors de renouvellements de plaques
- 33 Profiter du recensement pour savoir combien de personnes parlent breton dans la commune et évaluer ainsi l'effet de la politique linguistique sur le long terme.
- 34 Aide financière et/ou technique à la mise en place d'une crèche en langue bretonne dans la commune au niveau intercommunal.
- 35 (Co)financer ou mettre sur pied un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles de la communes.
- 36 Mettre en place un conventionnement avec les communes voisines afin de permettre l'accueil des enfants en filière bilingue.
- 37 Aide financière et/ou technique pour la mise en place d'un centre de loisirs en lague bretonne.
- 38 Afficher clairement l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets de la commune
- 39 Prise en compte des compétences linguistiques lors de certains recrutements.
- 40 Assurer une introduction bilingue lors des discours officiels.